Tableau n° 26

Le Disulfure de carbone

Date de création : 11 Décembre 1957 ; N° JORT : 143/1957 Date de la dernière mise à jour : 15 Avril 1999 ; N° JORT : 34/1999

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Syndrome aigu neuro-digestif se manifestant par vomissements, gastralgies violentes, diarrhée avec délire et céphalée intense.	Intoxications aiguës : 30 jours	Préparation, manipulation, emploi du sulfure de carbone et des produits en renfermant, notamment :
Troubles psychique aigus avec confusion mentale, délire onirique.		Fabrication du sulfure de carbone et de ses dérivés.
Troubles psychiques chroniques avec états dépressifs et impulsions morbides.	Intoxications subaiguës ou chroniques:	Préparation de la viscose et toutes fabrications utilisant la régénération de la cellulose par décomposition de la viscose, telles que fabrication de textiles artificiels et de pellicules cellulosiques.
Polynévrites et névrites, quel qu'en soit le degré, avec troubles des réactions électriques (notamment chronaximétriques)	1 an	Extraction du soufre, vulcanisation à froid du caoutchouc au moyen de dissolution de soufre ou de chlorure de soufre dans le sulfure de carbone.
Névrite optique.		Extraction des huiles végétales,
		Manipulation et emploi de sulfure de carbone et de tout produit en contenant, notamment : - Dans les travaux de traitement des sols et des cultures et de dégraissage du matériel agricole. - Dans les organismes de stockage de produits agricoles.